

## TERMES DE REFERENCE

### RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NDC EN TUNISIE

#### 1. Contexte :

La Tunisie, consciente des risques climatiques actuels et émergents affectant ses ressources et impactant son développement économique et social, s'est engagée depuis 2015 pour un développement à bas carbone et résilient aux impacts des changements climatiques en confirmant (i) sa soumission de INDC<sup>1</sup> en septembre 2015 en s'engageant à réduire l'intensité carbone de ses émissions de gaz à effet de serre de 41% % à l'horizon 2030; ii) son adhésion à l'agenda 2030 pour le développement durable et son lancement officiel au niveau national en Décembre 2016 ; iii) son adhésion au cadre de Sendai sur la réduction de risques de catastrophes ; iv) son engagement à l'Accord de Paris pour le climat moyennant sa ratification en Février 2017, et (v) l'intégration du développement à bas carbone et résilient aux impacts des changements climatiques dans son Plan National de Développement (2016-2020), adopté en Avril 2017 par l'Assemblée des représentants du peuple.

Pour mobiliser plus de ressources financières afin de traduire en activités les actions inscrites dans sa NDC, la Tunisie a été parmi les premiers pays à joindre la coalition mondiale NDC Partnership en 2017. Ce partenariat, lancé en 2016 lors de la COP22<sup>2</sup> à Marrakech, est une initiative mondiale visant à aider les pays à respecter leurs engagements en matière de lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une nouvelle coalition de gouvernements et d'institutions internationales travaillant de concert pour s'assurer que les pays reçoivent le soutien technique et financier dont ils ont besoin pour la mise en œuvre de leurs NDCs et atteindre des objectifs ambitieux en matière de climat et de développement durable aussi rapidement et efficacement que possible.

Le partenariat NDC est fondé sur le principe qu'une coopération efficace, associée à une coordination horizontale et verticale, peut accélérer l'obtention de résultats et améliorer l'impact collectif des ressources investies. Les pays membres qui demandent un soutien et conduisent la mise en œuvre des NDC obtiennent l'accès à un large réseau de partenaires qui peuvent fournir une gamme flexible de services (assistance technique, soutien financier et partage des connaissances). Afin d'accéder à ce réseau de manière coordonnée, la Tunisie aura à élaborer un plan de partenariat qui vise à faire correspondre les besoins avec les ressources des autres membres du NDC Partnership par un processus flexible qui soutient la transparence, qui renforce la coordination entre les pays et les acteurs internationaux afin de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de la NDC.

---

<sup>1</sup> INDC : Contribution Prévue Déterminée au Niveau National, devenue NDC avec la ratification de l'Accord de Paris en 2016

<sup>2</sup> Conférence des Parties

De son côté, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et en vue d'accélérer la mise en œuvre de la NDC, a conduit, avec l'appui technique et financier du PNUD, un large processus de concertation de deux ans qui a été couronné en 2019 par l'adoption de la feuille de route, présentée par la suite aux partenaires techniques et financiers. Ce document offre ainsi une vue d'ensemble structurée et cohérente des mesures à entreprendre et permettant d'optimiser les ressources et les moyens disponibles et d'agir en complémentarité et synergie en faveur de l'atteinte de l'objectif climat de la Tunisie à l'horizon 2030. A travers, le Plan de Partenariat, la Tunisie développera ainsi un document qui détaille, entre autres, le timeline, le budget et les responsabilités pour le plan d'action de la feuille de route de la NDC qui a déjà identifié les besoins en assistance technique et renforcement de capacité pour tous les secteurs impliqués dans la NDC.

Le plan de partenariat permettra également d'identifier les projets et programmes nationaux dont le pays souhaite bénéficier d'un appui technique et financier. Ceci sera plus facile quand les secteurs disposent de leurs plans d'investissement. Le plan de partenariat doit être perçu comme un document dynamique qui évolue avec les besoins du pays et l'avancement de la mise en œuvre de la NDC.

Le Plan de Partenariat constituera un outil de planification, de coordination et de suivi qui facilitera les services d'appui de la NDC Partnership au niveau national en fournissant un cadre clair et défini permettant aux partenaires nationaux de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Cet outil permettra de guider l'affectation des ressources existantes, d'identifier les ressources supplémentaires à mobiliser et de communiquer au NDC Partnership les besoins spécifiques en termes de prestations de services, de renforcement des capacités, de financement, d'accompagnement et d'assistance technique.

En réponse à ce besoin, le PNUD en appui au Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALEn) lance une consultation pour bénéficier du service d'un(e) consultant (e) national **pour l'élaboration d'un Plan de Partenariat selon le modèle de la NDC Partnership pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie**. Cette mission rentre dans le ce cadre du projet de coopération entre le Gouvernement Tunisie et le PNUD « *Appui à la mise en œuvre de la NDC* »<sup>3</sup>.

## 2. Objectif de la mission

Le/la consultant(e) est appelé à appuyer le MALEn et notamment l'unité de gestion en charge des changements Climatiques (UGPOCC)<sup>4</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre des efforts nationaux et de la concrétisation des engagements de la Tunisie dans la NDC, en vue de l'élaboration de son Plan de partenariat.

Le plan de partenariat représente un portefeuille de projets prioritaires, identifiés au niveau national en vue de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN).

Le plan de partenariat inclura toutes les initiatives matures (assistance technique et projets concrets) qui sont en cours d'implémentation ou prévus en Tunisie ainsi que les initiatives et projets identifiés par le biais des consultations sectorielles. C'est en effet une matrice d'activités qui va permettre de donner un aperçu ou des précisions sur ce qui est fait et ce qui devra se faire, en vue de concrétiser la

---

<sup>3</sup> Ce projet est mis en œuvre dans le cadre du programme global du PNUD d'appui aux NDC financés par les Gouvernements Allemand et Espagnol et l'Union Européenne.

<sup>4</sup> Unité de gestion par objectifs, créée par le décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018, pour la réalisation du programme de suivi et de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de "l'accord de Paris" sur le climat pour la mise en œuvre de la CCNUCC

CDN, aussi bien dans le domaine de l'atténuation des GES, que dans l'adaptation aux changements climatiques

Il doit apporter toutes les informations nécessaires (contexte, cadre national, résultats, indicateurs, activités, ...), en parfaite harmonie et cohérence avec les modèles requis par l'initiative mondiale « NDC Partnership ». Ces modèles sont fournis en annexe du présent document.

### **3. Approche d'intervention**

Sous la supervision du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et du PNUD, la mission objet des présents TdRs doit se faire selon une approche participative et en concertation avec toutes les parties prenantes (acteurs nationaux, sectoriels, du secteur privé et de la société civile, partenaires techniques et financiers etc.). La mission sera également appuyée par la NDC Partnership afin de mieux adapter le plan de partenariat selon les bonnes pratiques et les leçons apprises des autres pays. Pour mener à bien cette mission, le/la consultant(e) devra s'appuyer sur une expertise en matière d'adaptation au changement climatique qui sera à sa charge.

Le/La Consultant(e) aura à conduire les tâches suivantes :

- Effectuer une revue documentaire sur l'action climat en Tunisie y compris la feuille de route sur la mise en œuvre de la NDC et dresser un bilan succinct avec les politiques, programme et initiatives en cours, y compris la cartographie de toutes les parties prenantes à consulter ;
- Définir la démarche pour faciliter le processus d'élaboration du Plan de partenariat,
- En coordination avec le Point focal changement climatique, assurer une concertation avec toutes les parties prenantes pour identifier l'état de la mise en œuvre du plan d'action de la feuille de route NDC (en cours ou en préparation, etc..) , le timeline, le budget prévu et sa source (budget de l'Etat, don, etc ...) ainsi qu'identifier toute action pertinente à considérer dans le plan de partenariat et qui n'a pas été prise en compte dans la feuille de route ; ceci inclut une cartographie de l'appui international à la Tunisie dans le domaine du changement climatique (en plus des actions déjà prévues dans la feuille de route) afin d'avoir un plan de partenariat complet. La cartographie devra inclure avec l'assistance technique, les projets en cours et les projets en préparation pour l'atténuation et l'adaptation ;
- Élaborer un Plan de partenariat avec des objectifs, des résultats et des indicateurs, ainsi que d'autres éléments jugés pertinents, en tenant compte des besoins et des priorités du pays, tels que (mais non limités à) une estimation des coûts, un calendrier provisoire, le statut de mise en œuvre, le lien avec la NDC (secteur ou action déjà considéré/e dans la NDC ou pas) ;
- Intégrer les projets d'investissement dans les secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement ;
- Établir un système pour faciliter la mise à jour régulière du Plan de Partenariat en consultation avec le MALEn, le PNUD et la NDC Partnership.

Le/la consultant(e) assurera des réunions/ateliers de présentation des travaux du plan de partenariat intermédiaire et final à tous les partenaires ainsi que sa mise à jour nécessaires suite à ces réunions/atelier.

Les concertations et les réunions bilatérales avec les partenaires nationaux seront coordonnées avec le Point focal changement climatique

Le/la consultant(e) aura à collaborer avec un/e expert/e de la NDC partnership pour la revue du cadre de suivi du plan de partenariat.

#### 4. Durée des travaux, livrables et termes de paiement

##### a. Durée de la mission :

La durée de la présente mission s'étalera sur 5 mois, à partir de la date de la signature du contrat incluant l'approbation des livrables. L'effort estimé de la présente mission est de 50 h/j

##### b. Livrables

Le soumissionnaire aura à fournir les livrables suivants :

N°	Livrables	Délais
1	Une note méthodologique révisée sur l'approche de travail et le planning détaillé de réalisation	5 jours après la réunion de démarrage
2	Version provisoire du plan de partenariat (en langue française)	2 mois après la réunion de démarrage
3	La version finale du plan de partenariat : une en langue française et une autre traduite en langue anglaise	4 mois après la réunion de démarrage

##### c. Termes de paiement

Les termes de paiement proposés du prestataire s'effectuent suite à la validation du livrable demandé et ce comme suit :

Livrables	Montant à payer
Note méthodologique approuvée	15%
Version provisoire du Plan de partenariat	35%
Version validée du Plan de partenariat	50%

#### 5. Lieu des travaux de la mission

Le lieu des travaux est Tunis

#### 6. Langues utilisées

Tous les livrables des travaux prévus pour la réalisation de la présente mission doivent être faits en langue française. La version finale du plan de partenariat devra être soumise en deux versions, une en langue française et l'autre traduite en langue anglaise.

#### 7. Qualifications requises :

Pour la réalisation de la mission décrite dans les présents termes de référence, le/la consultant(e) disposer des qualifications suivantes :

##### ➤ Consultant/e: Expert changement climatique

- Diplôme d'ingénieur ou de maîtrise en gestion de l'environnement, en énergie ou dans tout

- autre domaine en rapport avec le changement climatique ;
- 7 ans d'expérience dans le domaine de l'environnement, Energie et climat ;
  - 5 références confirmées (études, stratégies, rapports ou travaux d'expertise), dans le domaine en relation avec les changements climatiques en Tunisie sur le volet atténuation en collaboration avec les parties prenantes nationales et/ou locales concernées par les questions de changement climatique ;
  - Ayant conduit ou été impliqué/e dans 3 projets de développement ou planification et/ou la mise en œuvre de projets de coopération en collaboration avec des donateurs ou organismes d'appui internationaux ;
  - Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation ;
  - Maîtrise de la langue française.

## 8. Conditions de soumission et d'évaluation des offres :

### a. Contenu de l'offre :

Le dossier de candidature du soumissionnaire doit comprendre obligatoirement et séparément les deux offres suivantes :

- ➔ Enveloppe 1 avec la mention « Offre Technique » contenant l'offre technique originale et une copie, contenant :
  - Un CV mis à jour signé du consultant incluant les expériences/références dans le domaine pertinent à la présente mission avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone);
  - CV de l'expert(e) d'appui en matière adaptation au changement climatique, désigné comme proposé au paragraphe 3.
  - Une note méthodologique, ne dépassant pas cinq ( 5) pages, sur l'approche à adopter et le plan d'exécution pour la conduite de la mission objet des présents TdRs ;
  - Les termes de références signés et paraphés.
- ➔ Enveloppe 2 avec la mention « Offre Financière » contenant les documents originaux de l'offre financière globale de la soumission, et une copie et les détails requis. L'offre financière doit être détaillée comme suit :

	<b>Coût unitaire HT (DT/HJ)</b>	<b>Nombre d'HJ</b>	<b>Total HT (DT)</b>
Consultant(e)		<b>50 HJ</b>	

### b. Evaluation des offres

L'offre à retenir sera celle qui aura la meilleure note globale (technique et financière) après pondération. Il est à noter que les dossiers de candidature à retenir pour passer à l'évaluation des offres financières doivent totaliser une note technique  $\geq 70/100$ . La pondération sera appliquée pour le calcul de la note globale (70% note technique + 30% note financière).

#### ➤ Evaluation des offres techniques

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leurs conformités aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

Résumé de l'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note
1.	Note Méthodologique proposée	40%
2.	Consultant/e	60%

▪ Évaluation de la note méthodologique proposée

Critères	Note maximale
Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ? (Il ne s'agit pas de reprendre les TdRs, le soumissionnaire devra montrer qu'il a bien compris ce qui est attendu de lui) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?</li> <li>- Le déroulement des activités et la planification sont-ils clairs, logiques, réalistes ? et garantissent-ils une réalisation efficace de la mission ?</li> </ul>	30
Le planning est clair, réaliste et inclut la concertation nécessaire avec les partenaires	10
<i>Total</i>	<b>40 Pts</b>

▪ Évaluation du consultant

Critères	Note maximale 50 points
Diplôme d'ingénieur ou de maîtrise en gestion de l'environnement, en énergie ou dans tout autre domaine en rapport avec le changement climatique ;	-
Expérience dans le domaine de l'environnement, Energie et climat 11 ans et plus ..... 20 pt Entre 7 ans et 10 ans ..... 15 pt Si non ..... 0 pt	20
Références confirmées (études, stratégies, rapports ou travaux d'expertise) dans le domaine en relation avec les changements climatiques en Tunisie <u>sur le volet atténuation en</u> collaboration avec les parties prenantes nationales et/ou locales concernées par les questions de changement climatique 6 références et plus .....30 pt 5 références .....20 pt Si non ..... 0 pt	30
Projets de développement ou planification et/ou la mise en œuvre de projets de coopération en collaboration avec des donateurs ou organismes d'appui internationaux 4 références et plus .....10 pt 3 références .....5 pt Si non ..... 0 pt	10
<i>Total</i>	<b>60 Pts</b>

NB : Seules les offres ayant obtenu une note technique  $\geq 70/100$  seront retenues pour le dépouillement financier.

➤ **Evaluation des offres financières :**

La note financière est calculée comme suit :

$$\mathbf{NF_n = (OF_{md} / OF_n) \times 100}$$

*NFn* ; note de l'offre n

*OF<sub>md</sub>* ; montant de l'offre la moins onéreuse

*Ofn* : montant de l'offre

➤ **Choix du soumissionnaire**

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables.

La note globale est calculée comme suit :

$$\mathbf{NG_n = (70\% NT_n) + (30\% NF_n)}$$

*NG<sub>n</sub>*: note globale de l'offre n

*NT<sub>n</sub>* note technique de l'offre n

*NFn* : note financière de l'offre n

***Annexe 1 : Template à titre informatif du plan de partenariat (voir document Excel ci-joint)***